

LONGUYON MAG

Votre mensuel d'actualités

www.longuyon.fr  Quoi de Neuf à Longuyon



Visites de quartiers



BILAN DES VISITES DE QUARTIERS

Du 12 novembre 2022 au 15 octobre 2023

La commune de LONGUYON est composée de 141 rues incluant les places et les impasses, soit environ 40 km de voirie.

Un programme de visites de quartiers, par les élus, est établi dans le but de rencontrer les habitants et enregistrer leurs remarques et/ou doléances.

Un compte rendu est établi et diffusé aux services concernés.

Un suivi régulier valide les actions ou relance les services lors de réunions bimensuelles.

Rues visitées

Rue du 11 Novembre, Rue Prud'homme, Rue Pasteur, Rue Lenoir, Route de Colmey, Rue des Sergents, Rue Rodry, Rue des Allondières, Rue du Picon, Rue Lang, Rue Louis Quinquet, Rue R.Poincaré, Rue de la Presle, Rue Carnot, Rue de l'abattoir, Rue de Sète, Rue Nouvelle, Place Allende, Parkings Leader Price / Maronniers, Rue Potier, Rue J.Curie, NOERS, Rue J.Duclos, Route de St Laurent, Rue du Val fleuri, Route Nationale, Rue des Ullions, Rue F. Kaiser, Rue d'Ottawa, Rue Grünenwald, Rue J. Lefebvre, Rue du 19 Mars 1962, Chemin du Limaçon, Rue de Metz, Rue Augistrou.

INCIVILITÉS

Trottoirs

Malgré l'obligation des propriétaires ou des locataires de balayer et de désherber les trottoirs devant leurs habitations, beaucoup de concitoyens ne respectent pas l'arrêté du 23 février 2013

Les infractions pourront être constatées par des procès verbaux (35 €).



Il est dans l'obligation des personnes accompagnées d'un animal de procéder immédiatement, par tout moyen approprié, au ramassage des excréments que cet animal abandonne sur tout ou partie de la voie publique, y compris dans les caniveaux. L'arrêté indique que tout manquement à ces règles est passible d'une amende

de 135 €. La détention de canisacs est obligatoire.

L'accès aux squares, cimetières, parcs, jardins et espaces verts publics est interdit. Des distributeurs de canisacs, d'une valeur unitaire de 1807 €, sont mis en place dans la commune. Un budget de 2500 € / an est consacré à l'achat et l'approvisionnement des sacs qui sont mis gratuitement à la disposition des habitants.

Balayage de la ville



Un planning pour le passage de la balayeuse a été élaboré en 3 zones.

Pour réaliser ce service de façon optimale, les jours concernés, il est nécessaire de libérer les stationnements.

La zone concernée est annoncée chaque semaine, dans le bulletin d'informations.



Pour rappel :

Des flyers seront déposés, sous enveloppe, dans les boîtes aux lettres des rues concernées par le manque d'entretien des trottoirs.

Mégots de cigarettes



Un mégot peut sembler une pollution anodine pour certains. Pourtant il n'en est rien !

Il leur faut plus d'une décennie pour se décomposer intégralement. A titre d'exemple, un mégot peut polluer à lui seul 500 litres d'eau.

Une centaine de poubelles sont installées dans la commune. Merci de vérifier que les mégots de cigarette sont bien éteints avant de les jeter dans une poubelle.

Pour rappel, jeter tout type de déchets sur la voie publique est punissable d'une amende forfaitaire de 135 €

Dépôts sauvages

Des dépôts sauvages sont régulièrement abandonnés sur les trottoirs ou au bord des rivières de la commune nécessitant l'intervention des services techniques pour procéder à l'enlèvement.

Déposer, abandonner, jeter ou déverser tout type de déchets sur la voie publique est puni d'une amende forfaitaire de 135 €.



La ville de Longuyon a mis en place un dispositif exceptionnel pour les personnes ne possédant pas de moyen de locomotion. Un règlement « collecte » a été rédigé.

Elle est fixée au dernier mercredi de chaque mois de 8h à 12h.

Les personnes intéressées devront appeler l'accueil de la mairie au **03 82 44 55 00**, le mercredi précédant la collecte. Elles devront indiquer à l'agent d'accueil, leurs noms, adresse, conditions de mobilité, le volume, la nature et la quantité des objets à venir retirer.

Les encombrants devront être déposés devant le domicile le mardi soir, veille du ramassage.

La police municipale pourra verbaliser si des objets sont sortis sur les trottoirs avant la date fixée (amende forfaitaire de 35 €)

Dégradations



Des panneaux de signalisation sont fréquemment tagués ou détériorés...

Coût d'un panneau avec pose : 250 €

Régulièrement on déplore les dégradations des figurines géantes, qui imitent des écoliers avec leur cartable visant à alerter et faire ralentir les automobilistes pour les enfants qui traversent le passage pour piétons. Les personnages ont aussi des bandes réfléchissantes sur le côté du corps pour être vus la nuit.

Prix d'un personnage : 890 €

Vitesse



Malgré les marquages au sol, trop d'automobilistes ne respectent pas les limitations de vitesse.

Des contrôles de vitesse sont réalisés par la Police municipale en collaboration avec la Gendarmerie Nationale.

Des ralentisseurs sont également installés suivant les possibilités techniques et financières ainsi que la disponibilité du matériel.

Coût d'un ralentisseur hors pose : 2748 €

Sens de circulation



Rues de la Presle et Clémenceau

Modification de sens de circulation afin de limiter ou interdire le passage de véhicules dans le but de protéger les riverains et/ou les écoliers.

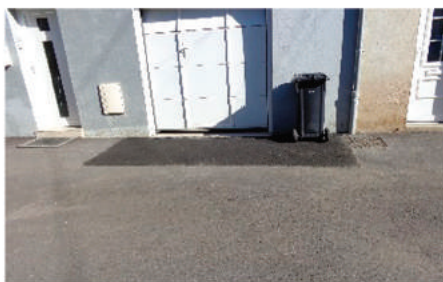
Aussi il est très important de respecter ces interdictions pour la sécurité des personnes.
Procès-Verbal pour prendre un sens interdit : 135 € et retrait de 4 points

VOIRIE



De nombreux travaux font l'objet d'une campagne de rebouchages de trous par les services techniques. **15 tonnes d'enrobé par an sont nécessaires : coût : 2000 € HT**

INNONDATIONS



Dans certains cas, afin d'éviter des inondations dans les garages, la pose d'aqua-drain est inévitable coût : 6750 €

A Noërs, un projet de ce genre est prévu en 2024 ou 2025.

ESPACES VERTS



Outre le fleurissement de la commune, l'équipe technique entretient régulièrement les espaces verts : chemins de liaison, réservoirs d'eau, îlot du confluent Crusnes/Chiers, etc...

Autres exemples d'actions accomplies suite aux visites de quartiers



Suppression d'un rebord gênant



Bornes d'incendie remplacées



Création de buttoirs sur un parking



Installation de bancs



Jeux hors normes supprimés



Arrêt et stationnement interdits

CONCLUSIONS

La plupart des actions demandées lors des visites de quartiers et faisant parties du domaine de compétences des services communaux ont été ou sont en cours de réalisation.

D'autres demandes dépendent des services, organismes et collectivités partenaires.

En complément, en 2023, d'autres actions ont été réalisées ou sont actuellement en cours.

Cours de l'école Langevin Wallon / Rue de la machine / Rue de Schmishausen / Rue Mazelle (en cours) / Rue Ste Anne de Beaupré /

Modification du carrefour rue Clémenceau afin de sécuriser la sortie de l'école Louise Michel : **3120 €**

**Prochaine visite de quartier, courant mars 2024
Rue Léon Blum et rue A. Mouilbeau.**